



Évreux, le 01/08/19

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécheresse : évolution de la situation

L'ensemble des 14 bassins sécheresse du département de l'Eure sont depuis le 23 juillet 2019 concernés par des mesures sécheresse, allant de l'information et recommandation de pratiques économes sur 11 d'entre eux à des mesures de restrictions graduées sur les 3 autres.

La baisse continue des débits de base des cours d'eau, notamment sur le secteur du bassin hydrographique de l'Avre, conduit au franchissement du seuil de crise du secteur amont de l'Avre (avec restrictions sur l'irrigation, le lavage véhicule uniquement dans les stations à lance haute-pression et interdictions dont notamment les remplissages/vidange de plans d'eau/piscines, arrosage pelouses/espaces verts..) et en conséquence, le passage du secteur Avre moyen en Alerte renforcée et Avre Aval en Alerte.

C'est l'objet des trois arrêtés pris le 1^{er} août 2019 par le Préfet.

Les autres bassins ne sont pas modifiés.

Pour toute information complémentaire sur le détail des mesures applicables :

- <http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Politique-de-l-eau-et-de-la-nature/Eau/Secheresse>
- <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr



@prefet.eure



@Prefet27



www.eure.gouv.fr